

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 juillet à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard VALKRE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, André KLEIBER, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Gilles COURGEY à Christian RAYOT, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Christian GAILLARD à Jean LOCATELLI, André KLEIBER à Daniel FRÉRY, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 12 juin 2025	Le 24 juin 2025	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-05-06 Attribution du marché de travaux rue du 11^{ème} Dragon à Joncherey Groupement de commande Commune-CCST

Rapporteur : Gilles COURGEY

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 3 juillet 2025 ;

La commune de Joncherey et la Communauté de communes Sud Territoire ont constitué un groupement de commande pour la réalisation des travaux d'assainissement et de voirie, rue du 11^{ème} Dragon.

La convention a été approuvée par délibération du Conseil communautaire réuni en date du 10 avril 2025.

La coordination du groupement de commande est assurée par la CCST. Cette dernière a notamment en charge : la rédaction du dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres, la présentation en commission d'appels d'offres, l'attribution et la notification du marché de travaux.

Pour information les travaux prévoient :

❖ En assainissement (CCST) :

- la création d'un réseau gravitaire et de collecte de type séparatif couvrant une partie de l'emprise, projet soit environ 330 ml de canalisation Ø 200 mm en polypropylène SN10,
- la création des branchements, pour un linéaire total de 160 ml de canalisation Ø 160 mm et 30 unités de branchements neufs
- le raccordement du nouveau réseau dans un regard en attente rue d'Alsace

❖ En voirie (commune de Joncherey) :

- la reprise des enrobés de voirie et de trottoirs, soit 650 m²
- la dépose et repose des bordures.

Le marché est passé selon une procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 12 mai 2025. La date limite de retour des offres des candidats a été fixée au 04 juin 2025 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 03 juillet 2025 afin, d'une part, d'examiner les candidatures et, d'autre part, de se prononcer sur le choix de l'attributaire.

Après présentation à la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci a décidé :

D'attribuer à la société EUROVIA BFC le marché pour un montant de 246 433 €.H.T. comme l'offre étant économiquement la plus avantageuse.

Ce montant se répartit de la manière suivante :

- 167 543 € HT pour les travaux d'assainissement (part CCST),
- 78 890 € HT pour les travaux de voirie (part commune de Joncherey)

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'attribution du marché à la Société EUROVIA BFC selon les conditions citées ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Et publication ou notification le : **LUNDI 07 JUL. 2025**

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

